

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 novembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 novembre dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilleton une question demandant si le gouvernement du Québec avait l'intention d'inclure les soins dentaires au régime d'assurance maladie du Québec, et si l'entente des professionnels sur les soins dentaires couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sera bientôt conclue.

Une analyse de l'accès aux soins dentaires a été réalisée en 2019-2020 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le but d'élaborer de nouveaux modèles d'organisation des services dentaires favorisant l'accès aux soins. Les parties prenantes du domaine dentaire ont collaboré à la démarche, notamment les ordres professionnels, les universités, la RAMQ et des usagers partenaires. La population a également été sondée sur ses besoins au printemps 2020. L'ensemble de ces acteurs soutient l'implantation de nouveaux modèles d'organisation des services dentaires puisqu'ils permettent la réduction des inégalités sociales en matière de santé dentaire, l'intégration de la santé dentaire au système de santé et l'organisation de services dentaires qui sauront répondre aux besoins de la population.

Conséquemment, un projet pilote comportant cinq cliniques dentaires publiques de première ligne verront le jour au courant des prochaines semaines. La phase 1 du projet comporte le financement de quatre cliniques dentaires pilotes pour les personnes à faibles revenus et d'une cinquième clinique qui sera implantée en région sans accès à un professionnel dentaire. Ces cliniques désignées permettront de fournir des services dentaires à environ 22 000 personnes. Elles disposent d'un budget de départ équivalant à 3 M\$ pour la première année assumée par le MSSS. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux seront responsables de soutenir ces cliniques dans leur implantation sur leur territoire. Ces projets feront l'objet d'une évaluation d'implantation et d'efficacité par le MSSS.

... 2

La phase 2 permettra à environ 600 000 personnes vivant en région éloignée ou sous le seuil du faible revenu, selon la mesure du panier de consommation, d'avoir un accès facilité aux services dentaires. Cela représente environ 7 % de la population si l'on ne comptabilise pas les personnes bénéficiant de l'assistance sociale, déjà couvertes par la RAMQ.

D'autres projets sont aussi en élaboration pour améliorer l'accès aux soins dentaires pour diverses populations ciblées, comme les personnes souffrant de maladies génétiques avec conséquences buccodentaires, les personnes bénéficiant de soutien à domicile, les soins dentaires requis pour des procédures chirurgicales ou traitements oncologiques, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, les jeunes en centre jeunesse, etc.

Ainsi, par les programmes déjà implantés et par le déploiement de nouveaux programmes visant les populations en situation de vulnérabilité financière, le MSSS accorde de l'importance à l'accès aux soins buccodentaires. Il faut rappeler que la RAMQ couvre déjà certains traitements dentaires pour les bénéficiaires de l'assistance sociale jusqu'à 64 ans et pour les enfants de moins de 10 ans. De plus, depuis 2019, les soins dentaires sont couverts selon la circulaire des besoins spéciaux pour les résidents en centre d'hébergement et de soins de longue durée. Des traitements dentaires préventifs sont aussi offerts gratuitement aux enfants vulnérables à la carie à l'école.

En ce qui concerne la conclusion de « l'Entente relative à l'assurance maladie entre l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) et le ministre de la Santé et des Services sociaux », des rencontres de négociation sont en cours entre les représentants du MSSS et ceux de l'ACDQ dans la recherche d'une solution satisfaisante pour les parties tout en respectant les besoins des usagers et la capacité de payer de l'État québécois.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-09649